

**ARRETE DONNANT DELEGATION**  
**A Isabelle SWIADEK**  
**N° 008/2026**

Le Maire de la commune de LA ROCHE VINEUSE

*VU*

- l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le procès-verbal de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Mademoiselle Isabelle SWIADEK, née 19.03.1968 à DOMPIERRE-SUR-BESBRE (71), Adjoint Administratif à temps non complet, est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité les tâches suivantes :

- effectuer la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- légaliser les signatures dans les conditions prévues par l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 2 : Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée,
- transmise à Monsieur le Préfet de SAONE-et-LOIRE,
- transmise à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de MACON.

Fait à LA ROCHE VINEUSE,  
le 27 mars 2026.

Le Maire,  
Jean André GUILLERMIN

